

Mme Catherine Aliquot-Vialat  
Conseillère municipale  
Groupe « Pour St Pierre du Perray »  
9 Av. Manuréva  
91280 St Pierre du Perray  
tél : 06 75 98 40 45

St Pierre du Perray le 22 novembre 2009  
à l'attention de :  
**M. Yves LE COZ**  
**Commissaire Enquêteur sur le PLD**  
SAN de Sénart en Essonne  
1 rue de mare à Tissier  
91280 St Pierre du Perray

Envoi RAR

M. le Commissaire Enquêteur,

L'enquête publique concernant le PLD (Plan Local de Déplacements) du SAN de Sénart en Essonne, ouverte du 02 novembre 2009 au 04 décembre 2009, a particulièrement retenu mon attention. J'interviens ici dans le cadre de mon mandat de Conseillère municipale, et également en tant que Présidente de l'Association « Pour St Pierre du Perray » qui travaille depuis 2006 pour la défense des intérêts de notre commune.

Le PLD tel que défini dans ce projet veut répondre aux objectifs du PDUIF à savoir, diminution du trafic automobile et développement des transports collectifs et des modes doux.

S'il répond à ces objectifs sur le plan de l'offre de moyens de transports supplémentaires (trambus, développement du réseau de pistes cyclables), en revanche, il ne tient pas assez compte des attentes des habitants, qui ont besoin dans leur vie quotidienne d'utiliser, suivant les circonstances, l'un ou l'autre des moyens de déplacement possible.

Il est regrettable que ce PLD oppose dans l'esprit, automobiles et transports collectifs.

Ces modes de déplacement doivent pouvoir coexister, et il faut emmener les habitants à emprunter davantage les transports en commun **par choix**, car ils seraient agréables, rapides, faciles d'accès, adaptés en fréquence et horaires, moins coûteux, sécurisés, plus écologiques, et **non par la contrainte**.

Certaines options prises dans ce PLD, au lieu de favoriser l'augmentation de l'usage du transport en commun, vont le freiner :

- **Il n'est pas prévu dans ce projet la réalisation de parking près des stations de Trambus.** Cela va entraîner :
  - du stationnement sauvage dans les zones proches des gares de Trambus, telles que le parking de l'Ecole des 4 Saisons, le parking d'Intermarché ou de Lidl, qui n'ont pas vocation à cela,

- une multiplication de navettes vers les autres parties de la ville qui seront soit très coûteuses car peu chargées, soit inadaptées en fréquence pour faire les correspondances avec le Trambus,
- un usage moindre du Trambus car les automobilistes préféreront se rendre directement à la gare RER à Lieusaint-Moissy ou à Corbeil-Essonnes.

- **Ce PLD voudrait réduire le stationnement résidentiel dans les zones proches des gares de Trambus.**

Ceci n'est pas acceptable, car les habitants ont tout de même le droit de vouloir aller ailleurs que là où les mène le Trambus, et de posséder un véhicule.

De plus, les transports en commun couvrent un certain nombre de besoins de déplacement (travail, scolaire, loisirs), mais ne répondent pas à bien d'autres : grosses courses du week-end où l'on revient avec 2 caddies pleins, parents avec enfants en bas âge avec poussettes ou landaus, ...

Parfois les horaires de travail ne sont pas compatibles avec des horaires de transports en commun (travail de nuit, posté), itinéraires trop compliqués.

Même si les habitants viennent à emprunter le Trambus pour certains de leurs déplacements, ils auront toujours besoin, aussi, d'une voiture pour se déplacer.

- Il est à noter que ce PLD fait la part belle aux **études**, souvent **coûteuses**.

Est-il judicieux de lancer des études, en particulier les comptages, dans les années qui viennent, où les divers travaux environnants (trambus, élargissement de la Francilienne, refonte de la croix de Villerois...) vont fausser les données ?

Ne faudrait-il pas faire un choix dans toutes ces études, car, au final, c'est le contribuable qui devra payer.

Rien n'est dit sur **le coût des transports collectifs**. C'est une carence, car le prix du transport en commun est aussi un frein au développement de son usage. La collectivité pourrait avoir des exigences sur le coût du transport pour ses administrés (cartes de réduction, **tarif unique**, ...)

Le PLD dit vouloir développer **les pistes cyclables**, ce qui est une bonne chose ; il convient de bien travailler les continuités. La carte des pistes cyclables projetées n'est pas assez précise.

Au niveau de l'avenue de la Tour Maury, il faudrait agrandir la piste de manière à obtenir une voie cyclable A/R plus une voie piétonne.

Pour ce qui est des arceaux prévus au niveau des gares de trambus, il serait utile que ce soit des endroits couverts et fermés pour la sécurité des 2 roues, avec badge d'accès.

Au sujet de **l'accessibilité pour les PMR** (personnes à mobilité réduite), il est bien de veiller à ce que toutes les installations soient adaptées, mais il faut savoir également que les chauffeurs doivent être agréés pour prendre des PMR à bord de

leur véhicule. Il faudra veiller à ce que ce point soit marqué dans le cahier des charges des transporteurs, car il faut aller jusqu'au bout de la démarche si l'on veut que le service soit effectif pour les personnes concernées.

Le PLD fait état sur St Pierre du Perray d'un itinéraire surprenant pour les bus ; ils circulent autour d'une **Place Yourcenar** réaménagée, dont les plans ne sont pas entérinés, et qui, au contraire ont fait l'objet, lorsqu'ils avaient été présentés à la population, il y a plusieurs années, de vives manifestations et d'une pétition signée par plus de 400 habitants et commerçants. En effet, cette organisation ferait baisser de manière conséquente la commercialité de la Rue du Commerce, et mettrait en péril ses activités à l'équilibre financier déjà précaire, et les emplois afférents.

De plus, on y voit les bus emprunter la **Rue du Commerce**, alors que cette rue est interdite aux 3,5 tonnes, et qu'une circulation de ce type gênerait de toute évidence les habitants des appartements de la Rue du Commerce (résidences locatives LOGIREP et ATHENEE).

Il est absolument nécessaire de revoir le plan de cette place et la circulation des bus qui ne doivent pas passer par la Rue du Commerce.

Pour toutes ces raisons, **il convient de retirer ce plan du PLD.**

Il est dit peu de choses dans le PLD sur **les continuités piétonnes** et sur la réfection des trottoirs, parfois trop étroits, parfois en gravier où les poussettes ou fauteuils ne peuvent pas circuler.

Une attention particulière doit y être apportée

Enfin, lorsqu'il est question de « **limiter l'étalement urbain** », il faut penser en premier lieu, à toutes celles et ceux qui vont vivre dans les nouveaux quartiers construits, leur proposer un cadre de vie agréable et leur préserver des espaces verts.

**Les vrais objectifs de développement durable doivent être au service de l'Homme.**

Vous souhaitant bonne réception de la présente, espérant avoir retenu votre attention, je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information, et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.